



Jeter moins,
on a tous à y gagner !

La Redevance

Incitative

Une nouvelle tarification

pour vos déchets ménagers

Parlons-en

Pourquoi ?

Comment ?

Pour qui ?



La Redevance incitative

Un système plus juste, plus responsabilisant, plus efficace

2014 était une année test pour le nouveau système de Redevance Incitative. Une facture à blanc a été envoyée en fin d'année afin de pouvoir informer chaque usager des tarifs instaurés pour 2015. Elle avait également pour objet d'évaluer la consommation du service de chacun, pour inciter à développer les pratiques de tri.

Fruit d'une longue réflexion, la Redevance Incitative sera effective au 1er janvier, remplaçant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Compte tenu de ce changement important, la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne vous invite à participer à une réunion publique afin de répondre au mieux à vos interrogations :

- Qu'est ce que la redevance incitative ?

- Comment ça fonctionne ?

- La facturation?

- Qui est concerné ? ...

Nous vous proposons plusieurs dates sur le territoire.
Vous pouvez ainsi assister à la réunion de votre choix.

Ravières le 16 janvier 2015 à la salle des fêtes à 20h00

Gigny le 29 janvier 2015 à la salle des fêtes à 19h00

Mélisey le 2 février 2015 à la salle des fêtes à 19h00

Vézennes le 10 février 2015 à la salle des fêtes à 19h00

Lézennes le 17 février 2015 à la salle des fêtes à 19h00

Ces réunions publiques sont l'occasion pour tous de venir se renseigner, s'informer et poser toutes les questions utiles sur la Redevance Incitative



Pour plus de renseignements contacter la CCLTB au 03.86.55.39.42

